



Communiqué du 10 novembre 2012 des groupes locaux EELV Grenoble et Rive Gauche du Drac

A480 : la commission d'enquête du SCOT désapprouve le projet « Vallini » !

Dans son avis qu'elle vient de rendre public¹, la commission d'enquête sur le SCOT de la région urbaine grenobloise ne mâche pas ses mots contre ce qu'elle nomme « *les divergences de vue entre les différents maîtres d'ouvrages* » sur le projet d'A480 et se prononce en défaveur de l'option défendue par le Conseil général de l'Isère. Les écologistes avaient dénoncé ces projets² et cette contradiction³ entre :

- le projet de l'Etat (soumis à concertation en novembre 2011) qui, plus en phase avec les préconisations du Scot, prévoyait un aménagement s'approchant d'un « boulevard urbain » à **2x2 voies avec une vitesse limitée à 70 km/h** sur la partie centrale et l'ouverture d'une 3^{ème} voie uniquement aux heures de pointes ;
- et le projet du Conseil général, qui a conditionné sa participation financière (d'environ 5 millions d'€) à un aménagement de type autoroutier de l'A480 : **2x3 voies permanentes et circulables à 90 km/h**, nécessitant des voies plus larges et une bande d'arrêt d'urgence, et donc un élargissement de l'emprise globale.

Dans son avis, la commission d'enquête formule la réserve suivante (page 383) pour la partie transport qui sonne comme une charge contre le projet « Vallini » :

Ayant examiné les très nombreuses requêtes formulées par les chambres consulaires et les usagers vis-à-vis des orientations du SCOT ainsi que les divergences de vues entre les différents maîtres d'ouvrages sur les conditions d'application de ces orientations et des difficultés de déplacement très largement évoquées durant l'enquête, la commission d'enquête demande que l'expérimentation envisagée dans le DOO (p236) « pour fiabiliser les temps de parcours...chapitre 5.3.2. » soit mise en œuvre à court terme, et non à moyen et long terme, tel qu'écrit dans ce document ;

Cette expérimentation évoquée page 236 du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)⁴ du SCOT est précisément la limitation de la vitesse et de la largeur de l'A480 ! Extrait :

A moyen et long termes, les collectivités territoriales et maîtres d'ouvrages ou gestionnaires de voirie veilleront à réaménager sur place les axes routiers et autoroutiers les plus chargés (...) tout retenant une conception technique de l'infrastructure permettant (...) de maîtriser les distances-temps en apaisant les vitesses de circulation, d'optimiser l'usage des emprises existantes et de limiter leur largeur, d'améliorer leur intégration urbaine et de réduire l'exposition des riverains à la pollution de l'air et aux nuisances sonores. Pour cela, les maîtres d'ouvrages routiers veilleront notamment à ce que l'aménagement des axes situés dans l'agglomération grenobloise soit conçu de manière à conduire, entre autre, à des vitesses de l'ordre de 70km/h pour le réaménagement des infrastructures autoroutières (...). Cette orientation se traduira par une première expérimentation dans le cadre du réaménagement de l'autoroute A480, qui fera l'objet d'une évaluation avant toute autre décision.

Europe Ecologie les Verts rappelle que les urgences sanitaires et climatiques imposent une réduction globale du trafic automobile. Cela nous conduit à proposer un réaménagement de l'A480 en véritable boulevard urbain à 2x2 voies avec une vitesse limitée à 70km/h ainsi que des voies d'insertion et de rabattement allongées pour améliorer la sécurité. Cet aménagement devra également permettre la reconquête des berges du Drac en coulée verte accessible aux habitants.

André Vallini serait bien inspiré d'appeler son collègue Bertrand Delanoë qui vient de demander à l'Etat la limitation à 70 km/h du périphérique parisien afin de diminuer les bouchons et donc la pollution⁵.

¹ http://www.region-grenoble.org/images/stories/SCoT_Arrete/Rapport-Enquete-SCoT-26-octobre-2012.pdf

² <http://isere.eelv.fr/2011/11/16/amenagement-de-l%E2%80%99a480-la-fuite-en-avant/>

³ <http://grenoble.eelv.fr/files/2012/03/2012-03-23-CP-A480.pdf>

⁴ http://www.region-grenoble.org/images/stories/SCoT_Arrete/DOO%20arrete%20dec2011.pdf

⁵ <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/09/24/97001-20120924FILWWW00667-paris-le-periph-limite-a-70kmh.php>